

# CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'engagement bénévole :  
indispensable facteur de cohésion sociale et de citoyenneté  
(Décision du Bureau du mardi 21 septembre 2021 - NS213810)

« Reconnaître et renforcer l'engagement et le bénévolat comme fondement d'une citoyenneté active » est un axe de travail prioritaire identifié par la commission de l'Éducation, de la Culture et de la Communication. Dans son avis de 1989, le Conseil économique social et environnemental a défini « *le bénévole comme celui qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial*<sup>1</sup> ». Aujourd'hui, la crise sanitaire liée à la Covid-19 que nous traversons a mis en lumière la grande vulnérabilité de notre société. Elle a aussi renforcé voire réinventé de multiples liens d'entraide par l'engagement citoyen. De fait, les citoyennes et les citoyens ont fait preuve d'initiatives et se sont engagés en faveur de causes d'intérêt général, au niveau local comme au niveau national. Notre société a ainsi fait preuve durant la crise sanitaire d'une grande solidarité et de manifestations de fraternité de proximité. Ces gestes de solidarité et de générosité ont été facilités ou mis en œuvre par des bénévoles appartenant à des associations, des mutuelles, des coopératives, des organisations syndicales, patronales et de salariés, etc. Cette crise historique, ses conséquences sociales profondes, les interrogations concernant la question démocratique ainsi que la nécessaire transition écologique et sociale que nous devons mettre en œuvre, exigent que nous rebâtissions une société où l'engagement citoyen par le bénévolat sera davantage garant à la fois de la cohésion sociale et de la vitalité démocratique.

L'engagement bénévole est aujourd'hui générateur de nombreuses externalités positives pour la société. Il peut être une occasion de participer à une action citoyenne, de prendre conscience de sa capacité à agir au bénéfice de l'intérêt général notamment au plus près des territoires. L'engagement est facteur d'émancipation pour les individus, permettant d'ouvrir de nouvelles perspectives sociales ou culturelles et de développer des compétences, dans un projet collectif. Il est vecteur d'implication citoyenne, offre une alternative au chacun pour soi, crée et fait vivre le lien social et une fraternité en actes et a aussi un impact économique non négligeable. Parce qu'il est constitutif de la démocratie active, le bénévolat doit être soutenu et facilité dans toutes ses formes et ses évolutions avec notamment l'apparition d'un bénévolat, plus intermittent, plus attaché à des causes qu'à des organisations.

Le projet d'avis avec rapport pourra s'appuyer sur les travaux du Conseil, des CESER et du Haut Conseil à la Vie Associative et sur une comparaison d'expériences dans d'autres pays. Il permettra de faire le point sur les différentes formes de bénévolat, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, en prenant en compte les évolutions enregistrées au cours des 30 dernières années. Il cherchera à mesurer l'impact et les effets de l'action des bénévoles sur la société, notamment en termes de création de lien social et de défense de l'intérêt général. Il examinera les opportunités et les risques liés au développement du bénévolat. Il interrogera les relations actuelles et futures entre emploi et bénévolat. Le projet d'avis avec rapport visera à rendre l'implication citoyenne dans l'intérêt général plus active. Il s'agira notamment de développer le goût ou la possibilité pour tous et toutes de s'engager comme bénévole, à tous les âges de la vie, quelles que soient ses capacités (physiques, économiques, de mobilité, de niveau d'études...), dans tous les territoires et de rendre plus compatible cet engagement avec les études, la vie professionnelle, la vie personnelle et familiale... Le projet d'avis avec rapport définira comment renforcer la liberté d'engagement des bénévoles et garantir de bonnes conditions d'exercice de cet engagement en particulier grâce à la sensibilisation, la formation, l'accompagnement et la protection juridique et sociale et l'instauration de passerelles et d'actions concrètes entre les différents acteurs et les différents temps de la vie. Il s'agit aussi de reconnaître l'engagement bénévole de tous et de toutes quel que soit leur parcours de vie et de le valoriser. Enfin, le projet d'avis avec rapport proposera des évolutions pour mieux reconnaître et valoriser les compétences formelles et informelles acquises par les bénévoles dans leurs activités. Il faudra examiner les voies et moyens à engager et à mettre en œuvre pour favoriser l'implication des personnes pour que le bénévolat reste au service du renforcement d'une société solidaire et fraternelle et de la démocratie.

---

<sup>1</sup> *L'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la qualité de vie*, avis du CESE dont la rapporteure est Mme Marie-Thérèse CHEROUTRE, adopté le 14 juin 1989, page 7.

Lors de sa réunion du mardi 21 septembre 2021, le bureau du CESE a décidé de confier à la Commission de l'Éducation, de la culture et de la communication, la préparation d'un avis avec rapport sur ce sujet qui sera présenté en assemblée plénière au deuxième trimestre 2022.